

Ont participé à la réunion :

DEGESCO : Xavier TURION, Adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire et Benoit GOBIN, conseiller

Inspection générale : Bénédicte Abraham IG d'allemand et Thierry Goater IG d'anglais, tous deux en charge du programme de spécialité.

ADEAF : Thérèse CLERC, présidente et Katrin GOLDMANN, vice-présidente

APLV : Françoise DU, présidente et Jean-Louis BRETON, secrétaire général

n.b. Sont surlignés en jaune les ajustements acceptés d'emblée.

Informations générales sur le calendrier

La consultation des enseignants sur les programmes s'achèvera le 20 novembre 2018. L'information sur la consultation a été faite via les recteurs. Des contributions ont été envoyées aux IPR. Les textes définitifs seront présentés au CSE les 17 et 18 décembre pour être adoptés les 27 et 28 décembre et publiés au BO en janvier.

Spécialité Langues, littératures et cultures étrangères,

Avant d'évoquer les programmes, l'ADEAF fait la demande d'une spécialité à 2 langues (dont l'anglais) et le partage de l'horaire à parité entre ces 2 langues. Il serait en effet paradoxal de ne pas donner aux élèves la possibilité d'approfondir 2 LV alors que le monde d'aujourd'hui exige la maîtrise d'au moins 2 langues vivantes étrangères, que l'on met en avant dans les programmes la matière Langues Vivantes et que 2 LV sont nécessaires dans certains cursus postbac (LEA, Eco, droit, ..). Réserver la spécialité à une seule LV aboutirait à un fort déséquilibre entre LVA et LVB (8 h dont 2 h de tronc commun pour la langue de spécialité, essentiellement l'anglais et 2 h de tronc commun pour l'autre LV en terminale. La spécialité à 2 LV permettrait un vrai parcours langues (au pluriel), équilibré, avec 2 x 5 h par langue, dont 2 x 2 h au titre des LV du tronc commun et 2 x 3 h au titre de la spécialité langues. Cette demande est soutenue par l'APLV.

La demande a été notée mais accueillie avec réserves .

L'Inspection Générale évoque les contraintes de la maquette du baccalauréat avec un coefficient très lourd pour les matières de spécialité (60 % de la note). Les programmes ont été élaborés selon la commande d'une langue de spécialité.

Pour l'ADEAF, des solutions peuvent être trouvées avec une épreuve en 2 parties de même importance. La demande d'une spécialité à deux langues a été faite par l'ADEAF dès février. Le programme existant peut-être adapté à cette modalité.

La spécialité avec deux langues est la demande prioritaire de l'ADEAF, demande renouvelée à plusieurs reprises au cours de la réunion.

Le gestion des ressources humaines est évoquée et notamment le risque de manquer de professeurs d'anglais si la spécialité restait unilingue.

Les rectorats adaptent l'offre de formation. Le ministère veillera à ce que toutes les langues concernées soient offertes.

L'APLV attire l'attention sur les programmes d'espagnol et d'italien trop littéraires qui n'attireront pas les élèves scientifiques ou économiques.

Pour les IG, il y a à côté d'une colonne littérature, une colonne pour des documents plus divers avec le souci d'intégrer la culture populaire. Un roman doit être contextualisé. Culture a été pris au sens large.

L'APLV souhaite que l'encouragement à ouvrir à autre chose que la littérature soit exprimé plus clairement.

L'ADEAF demande pourquoi les thématiques de la spécialité ne sont pas communes à toutes les langues comme c'est le cas pour les programmes du tronc commun.

Les IG précisent que cela a été discuté, partiellement obtenu (thématique « imaginaires » pour 3 langues) mais qu'il fallait tenir compte des spécificités.

Information concernant les œuvres complètes à lire : Il y aura pour chaque langue une liste de 6 œuvres parmi lesquelles le professeur en choisira 2 (remarque de l'ADEAF : une si horaire partagé)

Précision sur le niveau C1 que nous trouvons ambitieux, pour ne pas dire irréaliste : Il s'agit d'un niveau **visé**.

L'ADEAF demande une harmonisation de la terminologie utilisée dans les références. En allemand il est question de « *Références fictionnelles et poétiques/Références culturelles non fictionnelles* »

Les termes de fictionnels et non fictionnels ne sont pas aisément compréhensibles . Il paraît plus judicieux d'adopter pour toutes les langues les appellations **Références littéraires/Autres références culturelles**, proposée par l'Inspection générale à la suite de notre remarque et acceptée.

En ce qui concerne le programme d'allemand, l'ADEAF exprime des réserves sur le traitement de la thématique « *Représentations et expressions de la mémoire* » qui, en l'état, risque d'être dissuasive pour les enseignants et les élèves. Le texte de présentation est opaque voire illisible pour les familles alors que les programmes doivent être accessibles à non spécialistes. On peut également s'interroger sur les empires auxquels renvoie l'axe *Les « empires » : la construction de la mémoire*. Ce contenu est bien difficile pour des élèves en classe de première.

L'Inspection générale admet l'exigence -assumée- des programmes.

L'APLV évoque un point du programme d'anglais qui lui semble sujet à controverse.

L'ADEAF pose la question du **seuil d'ouverture de la spécialité langues**. Il n'y aura pas de directives du MEN. C'est une décision académique.

L'épreuve de spécialité qui a lieu en terminale portera sur l'ensemble du cycle. Les élèves de première devront choisir à la fin du 2^e trimestre ou au début du 3^e les deux spécialités qu'ils garderont l'année suivante en terminale (et celle qu'ils ne poursuivront pas).

La possibilité de changer de spécialité entre la première et la terminale ne pourra être qu'exceptionnelle et nécessitera l'accord du chef d'établissement et éventuellement un rattrapage.

Programme seconde

L'APLV s'inquiète du risque de bachotage. Les thématiques sont bien problématisées en anglais et en allemand mais pas dans les autres langues pour lesquelles on trouve plutôt un catalogue de questions de cours sans questionnement.

L'Inspection générale précise que les documents d'accompagnement (qui vont être élaborés pour toutes les langues) vont apporter plus d'éclairage. C'est une question de présentation. Il s'agit d'exemples, d'illustrations.

Pour l'ADEAF, les axes sont pertinents et plus clairement définis. La prise en compte de la compétence de médiation est également un point positif.

Question sur l'intitulé de la thématique « L'art de vivre ensemble » plutôt que « Vivre ensemble » L'ajout de l'art n'apporte rien et peut prêter à confusion.

Concernant le nombre de séquences par axe d'études, trop élevé pour un horaire hebdomadaire de 2 heures, il serait plus raisonnable d'indiquer **entre 1 et 3 séquences**.

Pas d'objection à cette modification.

L'APLV s'interroge sur la dictée mentionnée dans le préambule du tronc commun. C'est à comprendre comme entraînement à la prise de notes.

L'ADEAF attire l'attention sur la nécessité de documents d'accompagnement pour la langue C dont le programme vague et très général ne donne pas de point d'appui aux enseignants.

L'APLV s'inquiète de la différence de coefficient entre la langue C, coeff 1 alors que LCA a un coeff 3 qui fait courir le risque que les LV soient désertées au profit des langues anciennes.

Pour la DEGESCO, ce choix qui avantage les langues anciennes est délibéré et ne sera pas modifié.

Programme tronc commun cycle terminal/ première

L'ADEAF suggère de marquer la partie concernant les objectifs et la mise en œuvre reprise à l'identique dans le programme du cycle terminal comme partie commune des classes de lycée.

Une marque allemande est nommément citée dans l'axe *Identités et échanges* (« *Adidas, une entreprise allemande en pleine mutation : marque de sport ou fleuron de la mode* » ?). Il ne paraît pas approprié de mettre en avant une entreprise actuelle dans les programmes de l'Éducation nationale. **Il y a accord pour rectifier.**

Série technologique : même programme et même niveau visé alors que l'horaire de cours de langue est amputé du temps consacré à ETLV

Pour l'Inspection générale, **il faudra** modaliser les séquences et **revoir le niveau visé**

L'APLV demande si les certifications s pour l'anglais et l'espagnol seront réalisées par des organismes privés.

La DEGESCO confirme. Des instructions dans ce sens ont été publiées le 11 octobre. Elles nous seront envoyées. Pour l'allemand, cela reste la KMK en seconde. Pour l'anglais, ce sera en terminale car le ministre souhaite mettre l'accent sur les compétences en anglais dans le cadre du commerce international.

Il y a eu appel d'offres et le prix a fortement baissé. Les professeurs seront formés par des organismes privés.

Parallèlement, le CIEP travaille sur les niveaux du CECRL visés dans l'évaluation au baccalauréat. L'ADEAF rappelle qu'une formation continue est indispensable.

L'APLV est satisfaite de la référence au nouveau cadre.

Pour l'Inspection générale, la démarche est progressive. L'activité de médiation n'est pas évaluée pour l'instant car on ne peut pas aller trop vite.

A la fin de l'entretien, l'ADEAF a évoqué :

- **les sections européennes**

Les textes seront publiés prochainement

- **la LV2 dans les bacs pro** , Ils sont classés en 2 groupes : production et services. La LV2 facultative ne sera possible que dans les formations du groupe services. Or, l'hôtellerie faisant partie du groupe production, il n'y aurait plus de LV2 facultative dans cette spécialité.

La DGESCO déclare que ce sera ajusté.